VERDI

Compte-rendu de réunion

Objet de la réunion :	Pièces règlementaires – Présentation aux PPA - PLU Raimbeaucourt		CR n°	9	
Date & lieu :	14122022	Mairie			
Rédacteur :	TOMCZAK		Nbr	de page :	3
Diffusé le :	15122022				

Entité	Nom	Prénom	Adresse mail	Téléphone	Présent	Diffusion
VCNDF	TOMCZAK	Ludovic	Itomczak@verdi-ingenierie.fr	0675441731	Р	D
VCNDF	COCHETEUX	Jérome	jcocheteux@verdi-ingenierie.fr	0674085620	Е	D
	TRICOT	Bernard	bernard.tricot@mairie- raimbeaucourt.fr		Р	D
	SAGOT	Axelle	Axelle.sagot@mairie- raimbeaucourt.fr		Р	D
	LECLERCQ	Geneviève	Genevieve.leclercq@mairie- raimbeaucourt.fr	0614649012	Р	D
Mairia	MENSION	Alain	Alain.mension@mairie- raimbeaucourt.fr		Р	D
Mairie	NOEL	Sylviane	Sylviane.noel@mairie- raimbeaucourt.fr		Р	D
	SALLEZ	Régis	Regis.sallez@mairie- raimbeaucourt.fr		Р	D
	STICKER	Cédric	Cedric.sticker@mairie- raimbeaucourt.fr		Р	D
	MORTREUX	David	David.mortreux@mairie- raimbeaucourt.fr		Р	D
Maire MONCHEAUX	VANLITSENBURGH	Maxence	maxencevan@orange.fr		Р	D
Mairie d'Auby	D'HAU-DECUYPERE	Karen	K.dhaudecuypere@auby.fr		Р	D
Département 59	FAGOT	Nathalie	Nathalite.fagot@lenord.fr		Р	D
Chambre d'Agriculture	BOUTRY	Marianne	Marianne.boutry@npdc.chambragri. fr		Р	D
SCOT Grand Douaisis	HAEGHAERT	Catherine	chaeghaert@grand-douaisis.org		Р	D
SDIS	FRANCOIS	Alexandre	Alexandre.francois@sdis59.fr		Р	D
CCI					Α	D
CMA					Α	D
CMTD	CARPENTIER	Matthieu	matthieu.carpentier@smtd.fr		Α	D
SMTD	FREYSSAC	Quentin			Α	D
PNR	CAPPEL	Juliette	j.cappel@pnr-scarpe-escaut.fr		Е	D
DDTM59	ROUSSEAU	Marion	Marion.rousseau@nord.gouv.fr		Α	D
DDTM59	ALCUTA	Damien	Damien.alcuta@nord.gouv.fr		Α	D

Ordre du jour :

Présentation des pièces règlementaires

VERDI Conseil Nord de France

SIEGE SOCIAL : 80 rue de Marcq | CS 90049 | 59441 Wasquehal Cedex | Tél. 03 20 81 78 00 | conseilnorddefrance@verdi-ingenierie.fr SAS au capital de 37 000 \in | SIRET 421 547 449 00023 RCS LILLE MÉTROPOLE | APE 7112B | TVA Intracommunautaire FR 09 421547449

AGENCE : rue Blériot | Éleu-dit-Leauwette | CS 20064 | 62302 Lens Cedex | Tél. 03 21 78 55 22

	Opération :	PLU Raimbeaucourt	CR n°	9
Suiate ah	Sujets abordés		Action	
Sujets an			Date	Concerne
1	non en UC. Effectivement la Le SCOT précise intégré à la con- foncier du SCOT Après vérificatio	e que le centre Hélène Borel est classé en zone US au plan de zonage communiqué et a zone UC correspond au classement au PLU en vigueur. Le qu'il conviendra de vérifier que l'aménagement de l'espace multi-accueil a bien été sommation foncière des 10 dernières années avec une répercussion sur le compte		
2	L 151-23 du CU Le SCOT indique de l'opération at typologies en lie L'OAP sera mod morphologie de sont difficilement Verdi précise qu d'un bacon pays En tout état de	griculture indique qu'il serait opportun d'identifier au plan de zonage au titre de l'article le fossé identifié au sein de l'OAP. e qu'il conviendrait de rappeler le taux de logements sociaux à produire dans le cadre fin de répondre aux exigences de la loi SRU et d'insister sur la production de petites en avec les évolutions démographiques constatées. difiée en ce sens. Verdi précise qu'au regard de la superficie de la zone 1AU et de la la parcelle actuellement occupée par un logement vacant, les grandes typologies nt réalisables sur le secteur. d'au regard des prescriptions des documents supra-communaux et de la présence ager, des principes de traitement des franges paysagères ont été affichés dans l'OAP. cause, le site n'est pas visible depuis les principaux axes, notamment en venant de t que la prise en compte de ce dernier s'effectue par le classement en zone Ap du		

Opération :		PLU Raimbeaucourt		9
	Remarques gén	<u>érales :</u> e des difficultés de lecture au regard de la superposition des éléments graphiques.		
	Diapo 21 : Revo Le département sera modifié.	ir l'orthographe des noms des exploitants. indique que les reculs à observer par rapport aux RD ne sont pas bons. Le règlement Emplacements Réservés pour les réserves incendies, le SDIS précise que la commune		
	a gardé la comp un contrôle tech	pétence et rappel l'obligation de réaliser un schéma communal de DCI et de réaliser inique des ouvrages hydrauliques tous les trois ans. que que les CT ont été réalisés.		
	Mme FAGOT ind sont à mainteni	dique que les ER affichés au plan de zonage pour la réalisation d'une piste cyclable r.		
		ERT demande si un nouvel envoi des pièces modifiées peut être effectué avant la s services en intégrant le tableau récapitulatif de la superficie des différentes zones.		
3		cause, le bilan des zones est largement positif. Le nouveau PLU affiche un simple population ce qui a permis de réduire de plus de 90 % l'inscription de zone AU.		
		ffectué. Verdi indique qu'en cas de remarques sur les pièces envoyées, un mail peut commune pour modification avant l'arrêt projet.		
	proximité du sit ne pourra être a	courrier envoyé par la commune concernant le classement des parcelles localisées à le N2000, le département ainsi que la chambre d'agriculture indiquent qu'une réponse apportée sur les parcelles ciblées. Un courrier de réponse sera quand même adressé exprimant les enjeux d'intérêts généraux pour le territoire.		
	le cadre du cont Natura 2000. Le créée afin de dé au tribunal adi	ise qu'il ne souhaite pas revivre l'expérience du précédent PLU. Pour rappel, l'état dans trôle de légalité a demandé le déclassement de certaines parcelles à proximité du site es modifications ayant été effectuées après l'enquête publique, une association s'est éfendre les droits privés des parcelles concernées. Sur les différents dossiers portés ministratif, le juge a donné raison à l'ensemble des requérants alors que les nt été effectuées sur la base des demandes des services de l'état.		
	Planning:			
4	Le planning pre première quinza	évisionnel est présenté. M le Maire indique que le PLU sera certainement arrêté aine de février.		

Sans observations écrites une semaine après diffusion, le présent compte-rendu est accepté. Il vaut convocation pour la prochaine réunion.

Prochaine réunion : A définir
Ordre du jour /de la prochaine réunion :
A définir